

FORMULAIRE DE DEMANDE ARTISTE EN RESIDENCE

ARTIST IN RESIDENCY REQUEST FORM

Le 1^{er} janvier 2023, le programme « Artiste en résidence » a été mis en place par le TROIS C-L | Maison pour la danse en réponse à sa mission de soutenir les chorégraphes et danseur.euse.s professionnel.le.s du Luxembourg dans le développement de leurs projets artistiques. Il a pour objectif de soutenir la création chorégraphique indépendante constituant une plus-value pour le patrimoine culturel national.

Since January 1st, 2023, TROIS C-L | Maison pour la danse has introduced a "Artist in Residency" program in response to its mission to support Luxembourg's professional choreographers and dancers in the development of their artistic projects. Its aim is to support independent choreographic creation that adds value to the national cultural heritage.

Le programme est destiné aux compagnies/chorégraphes du Luxembourg ainsi qu'aux compagnies/chorégraphes invité.e.s dans le cadre des échanges du TROIS C-L avec nos partenaires internationaux.

The program is aimed at Luxembourg companies as well as companies invited as part of TROIS C-L's international exchange program with international partners.

Les projets sont sélectionnés par un comité de sélection constitué de : un membre du Conseil d'administration de l'Établissement public TROIS C-L | Maison pour la danse ; la direction artistique et administrative du TROIS C-L ; la coordinatrice des projets et relations internationales du TROIS C-L.

Projects are selected by a selection committee composed of : one member of the Board of Directors of the Public Institution TROIS C-L | Maison pour la danse ; the artistic and administrative direction of TROIS C-L ; TROIS C-L's projects and international relations coordinator.

Le nombre de projets sélectionnés chaque année est limité, et déterminé en fonction du budget alloué à ce programme annuellement. Une compagnie/chorégraphe ne peut être sélectionné qu'une fois par an.

The number of projects selected each year is limited, and determined by the budget allocated to the program each year. A company/choreographer can be selected once a year only.

La période de résidence doit être de deux semaines minimums, idéalement consécutives.

The residency must last at least two weeks, ideally consecutively.

Chaque projet retenu aura l'opportunité de présenter une sortie de résidence lors d'un 3 du TROIS.

Each selected project will have the opportunity to present a work-in-progress presentation during a "3 du TROIS".

Pour les projets de recherche, une date de présentation publique devra avoir lieu dans le cadre

d'un 3 du TROIS. Les dates de travail devront donc être organisées en fonction de la date de présentation déterminée. La date de la présentation devra être décidée en accord avec la direction du TROIS C-L.

For research projects, a public presentation must take place as part of a 3 du TROIS. The period of residency must therefore be arranged in accordance with the presentation date. The date of the presentation must be decided in agreement with the direction of TROIS C-L.

Pour les projets de création, une présentation autour d'un 3 du TROIS est fortement encouragée, sauf si le calendrier de répétitions ne permet pas une présentation.

For creation projects, a presentation during a 3 du TROIS is strongly encouraged, unless the rehearsal schedule does not allow a presentation.

Pour toute présentation publique lors d'un 3 du TROIS, une indemnité de 200 euros par personne sera versée à la compagnie/chorégraphe dans la limite de 5 personnes maximum au plateau pour les compagnies nationales (ces 5 personnes incluent le/la chorégraphe et l'éventuel.le technicien.ne de la compagnie).

For a public presentation during 3 du TROIS, a compensation of 200 euros per person will be paid to the company/choreographer, for a maximum of 5 people on stage for national companies (these 5 people include 1 choreographer and 1 technician from the company, if applicable).

Pour tout projet, de recherche ou de création, la compagnie/chorégraphe s'engage à se tenir à disposition pour d'éventuelles actions de médiation et de sensibilisation pendant la période de la résidence.

For each project, research or creation, the company/choreographer agrees to be available for any mediation, pedagogical and/or awareness-raising activities during the residency period.

Le programme « Artiste en résidence » consiste en:

- Une visibilité au niveau de la communication (présence dans la brochure trimestrielle, présence sur une page dédiée du site internet danse.lu, rencontres presses éventuelles...)
- La mise à disposition en priorité d'une salle (selon disponibilités) pour la totalité de la période demandée
- La possibilité de faire des demandes techniques spécifiques pour le projet ; une assistance technique d'une demi-journée prévue ; la mise à disposition du matériel technique de la Bananefabrik au technicien.ne de la compagnie pour la totalité de la période de résidence. **Attention : pour l'instant, pas d'utilisation des éclairages possible sur toute période de résidence, ni de résidence de création lumière possible, pour cause des frais élevés de l'énergie**
- Des rencontres avec des professionnel.le.s lors de la sortie de résidence, l'envoi d'invitations en amont et des mises en réseau au niveau international peuvent être organisés. Le TROIS C-L s'engage à faire son possible pour soutenir la compagnie/chorégraphe dans ce sens, mais ne peut pas promettre la venue effective ou même la réponse des professionnel.le.s du secteur.
- Des temps d'échange avec l'équipe, des conseil administratif et artistique peuvent avoir

lieu pendant la résidence sur demande.

The Artist in Residency program consists of:

- More visibility in terms of communication (presence in the quarterly brochure, presence on a dedicated page of the danse.lu website, possible press meetings...)
- The priority for booking of a studio (subject to availability) for the entire period requested
- The possibility of making specific technical requests for the project; half-day technical assistance provided; Banannefabrik's technical equipment made available to the company's technician for the entire residency period. Please note: for the time being, lighting cannot be used during the entire residency period, and residencies dedicated to light design cannot take place, due to the high price of the energy.
- Meetings with professionals at the end of the residency, invitations and international networking can be organized. TROIIS -L will do its best to support the company/choreographer in that sense, but cannot promise any specific results,
- Administrative and artistic support during residency upon request

Pour 2024, aucun apport financier n'est prévu dans le cadre du programme « Artiste en résidence » de la part du TROIIS C-L.

A partir de 2025, une enveloppe financière sera versée pour les compagnies/chorégraphes nationaux.ales :

- 350€ par personne par semaine
- jusqu'à 5 personnes maximum par projet
- pour une durée de trois semaines maximums
- avec un plafond de 5.250€ par projet

Pour les compagnies/chorégraphes internationaux.ales, les conditions sont spécifiées dans le cadre de l'échange prévu avec notre partenaire étranger.

For 2024, TROIIS C-L does not provide any financial support for the "Artist in Residency" program.

From 2025 onwards, a financial support will be provided for national companies/choreographers:

- 350€ per person per week
- up to a maximum of 5 people per project
- for a maximum duration of three weeks
- the total amount cannot exceed 5.250€ per project

For international companies/choreographers, the conditions are specified in the exchange agreement with our foreign partner.

Le programme « Artiste en résidence » fera l'objet d'une convention entre la compagnie/chorégraphe et le TROIIS C-L.

The "Artist in Residency" program will be the subject of an agreement between the company/choreographer and TROIIS C-L.

CALENDRIER ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CALENDAR AND GENERAL CONDITIONS

La procédure de demande pour être « Artiste en résidence » s'adresse à des compagnies/chorégraphes installés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et faisant preuve d'un engagement dans la scène artistique et culturelle nationale. Les compagnies/chorégraphes sont :

- soit indépendant.e.s ;
- soit constituées en association à but non commercial ;
- dans tous les cas : il faut participer au développement de la scène chorégraphique du Luxembourg depuis au moins deux ans

The "Artist in Residency" application procedure is open to companies/choreographers based in the Grand Duchy of Luxembourg and demonstrating a commitment to the national artistic and cultural scene. Companies/choreographers can be :

- either independent ;
- organized as a non-commercial association;
- in all cases: companies/choreographers must have been participating in the development of the Luxembourg choreographic scene for at least two years.

Le label est destiné aux compagnies/chorégraphes qui, d'une part, développent une démarche originale sur le plan de l'écriture chorégraphique et, d'autre part, ont atteint, ou sont susceptible d'atteindre une envergure nationale et internationale. D'une manière générale, c'est la qualité du propos artistique qui doit être prise en considération dans la décision d'attribuer le statut d' « Artiste en résidence ».

The label is intended for companies/choreographers which, on the one hand, develop an original approach to choreographic writing and, on the other hand, have achieved, or are likely to achieve, national and international stature. Generally speaking, it is the quality of the artistic proposal that must be taken into consideration in any decision to grant the status of "Artist in Residency".

La demande pour être « Artiste en résidence » concerne un projet de création ou de recherche spécifique relevant du domaine de l'art chorégraphique.

The request to be an "Artist in Residency" is for a specific creation or research project in the field of choreographic art.

Les compagnies/chorégraphes qui sollicitent une demande pour être « Artiste en résidence » doivent en outre fonctionner dans des conditions professionnelles. Ils.elles sont tenu.e.s, en tant que producteur.rice, au respect des obligations réglementaires comptables, fiscales et sociales. Pour les compagnies/chorégraphes installé.e.s sur le territoire du Luxembourg, ils.elles doivent suivre les recommandations salariales éditées par le TROIS C-L qui s'aligne aux

recommandations négociées au sein de la Fédération des Arts de la scène en accord avec le Ministère de la Culture luxembourgeois.

Companies/choreographers applying to be "Artist in Residency" must also operate under professional conditions. As producers, they must comply with accounting, tax and social obligations. For companies/choreographers based in Luxembourg, they must follow the salary recommendations published by TROIS C-L, which are in line with the recommendations negotiated within the Fédération des Arts de la scène in agreement with the Luxembourg Ministry of Culture.

Les compagnies/chorégraphes accueilli.e.s en résidence s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur de la Bananefabrik.

Companies/choreographers in residency accept to respect the Internal regulations of Bananefabrik.

Les compagnies/chorégraphes accueilli.e.s en résidence s'engagent à respecter [la charte de déontologie du Ministère de la Culture](#), qui inclut la charte d'éco-responsabilité. Le TROIS C-L se réserve le droit d'annuler la résidence si un non-respect de cette charte est constaté.

Companies/choreographers in residency accept to respect the [Code of Ethics of the Ministry of Culture of Luxembourg](#), which includes eco-responsibility behavior. TROIS C-L reserves the right to cancel the residency in the event of non-compliance with this code of ethics.

Dates limites de dépôt des demandes :

- Pour être artiste en résidence au TROIS C-L de janvier à mai 2025 : dès que possible et au plus tard le 15 octobre 2024
- Pour être artiste en résidence au TROIS C-L de mai à septembre 2025 : dès que possible et au plus tard le 15 février 2025
- Pour être artiste en résidence au TROIS C-L de septembre à décembre 2025 : dès que possible et au plus tard le 15 juin 2025

Attention, un nombre limité d'Artistes en résidence sera sélectionné chaque année. Aussi, n'attendez pas les dates limites pour envoyer votre projet !

En règle générale et afin d'équilibrer les résidences sur l'année, 3 projets par semestre seront sélectionnés.

Application deadlines:

- To be an artist in residency at TROIS C-L from January to May 2025: as soon as possible and no later than October 15th, 2024
- To be an artist in residency at TROIS C-L from May to September 2025: as soon as possible and no later than February 15th, 2025
- To be an artist in residency at TROIS C-L from September to December 2025 : as soon as possible and no later than June 15th, 2025

Please note that a limited number of Artists in Residency will be selected each year. So don't wait for the deadlines to send us your project !

As a general rule, and in order to balance residencies over the year, 3 projects per semester will be selected.

Pour devenir « Artiste en résidence », le projet de création ou de recherche doit être soutenu financièrement par un ou plusieurs coproducteurs et / ou partenaires financiers, dont l'engagement sera attesté par une lettre d'intention annexée à la présente demande.

To become an "Artist in Residency", the creation or research project must be financially supported by one or more co-producers and/or financial partners, whose commitment will be attested by a letter of intent attached to this application.

Les créations des compagnies luxembourgeoises doivent avoir au minimum 1 représentation au Luxembourg. Une demande spécifique peut être faite au TROIS C-L si la compagnie souhaite faire sa première à la Bananefabrik.

For Luxembourg-based companies, all creations must have a minimum of 1 performance in Luxembourg. A specific request can be made to TROIS C-L if the company wishes to premiere at the Bananefabrik.

Enfin, l'implication de la scène nationale (engagement d'interprètes ou de collaborateur.ice.s venant du Grand-Duché) est un critère de bonification dans l'étude de la candidature.

Finally, the involvement of the national scene (performers or collaborators from the Grand Duchy) is a bonus criterion in the consideration of the application.

DEPOT DU DOSSIER

APPLICATION

Pour être recevable, la demande doit comprendre :

- Le présent formulaire, dûment complété (en français ou en anglais) et signé ;
- Le budget prévisionnel ;
- La preuve d'implication de tous les coproducteurs, sponsors, partenaires ou lieux de représentation cités, sous forme de lettres d'intention signées par les directeur.rice.s de structures. **Les lettres doivent obligatoirement énoncer le(s) lieu(x) et date(s) du(des) spectacle(s) ou résidences ainsi que tout apport financier et/ou apport en industrie ;**
- Une note d'intention ou bien le dossier du projet dans son état d'avancement à la date de la demande

To be admissible, the application must include :

- This form, duly completed (in French or English) and signed ;
- The expected budget;
- Proof of involvement from all co-producers, sponsors, partners or venues listed, in the form of letters of intent signed by the directors of the structures. **The letters must state the venue(s) and date(s) of the show(s) or residencies, as well as any financial and/or industrial contributions;**
- A note of intent or the project file as it stands at the date of application.

Le tout doit être envoyé par voie électronique à b.baumgarten@danse.lu ou par courrier à l'adresse suivante :

All documents must be sent electronically to b.baumgarten@danse.lu or by post to the following address:

TROIS C-L | Maison pour la danse

Bernard BAUMGARTEN

12, rue du Puits

L-2355 Luxembourg

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considérée comme un motif de non recevabilité.

Failure to provide the requested supporting documents is considered inadmissible.

La décision sera communiquée dans les deux semaines après réception de la candidature.

The decision will be communicated within two weeks after receiving the application.

La décision du comité de sélection du TROIS C-L est définitive et sans recours.

The decision of TROIS C-L's selection committee is final and cannot be contested.

FORMULAIRE DE DEMANDE ARTISTE EN RESIDENCE AU TROIS C-L
ARTIST IN RESIDENCY AT TROIS C-L REQUEST FORM

LA COMPAGNIE / THE COMPANY

Nom de l'asbl / Name of the asbl :

Nom du chorégraphe impliqué dans le projet / Name of choreographer involved in the project :

Adresse de l'asbl / Address of the asbl :

Téléphone / Phone number :

E-Mail :

LE PROJET ARTISTIQUE / ARTISTIC PROJECT

Titre du projet / Title of the project :

Projet / project :

- de recherche / research project
 de création / creation project

Durée envisagée de l'œuvre / Expected duration of the piece :

Date envisagée de présentation au 3 du TROIS / Expected date of presentation during a 3 du TROIS :

Informations au sujet des artistes participants / Information about the team :

Nom / Name	Fonction / Position	Pays de résidence / Country of residency

Lieux et dates de représentations éventuelles au Luxembourg et/ou à l'étranger confirmées en date de dépôt du dossier, pour les projets de création,:

For creation projects, venues and dates of performances in Luxembourg and/or abroad, if any, as of the date of submission of the application:

Nom du coproducteur / Co-producer name	Lieu de représentation / Venue	Date(s) de représentation / Date(s) of presentation

Autres partenaires, sponsors :

Other partners or sponsors :

Institut engagé / Involved institution	Type de partenariat / Type of partnership	Statut d'engagement (confirmé/en attente) / Involvement stage (confirmed/pending)

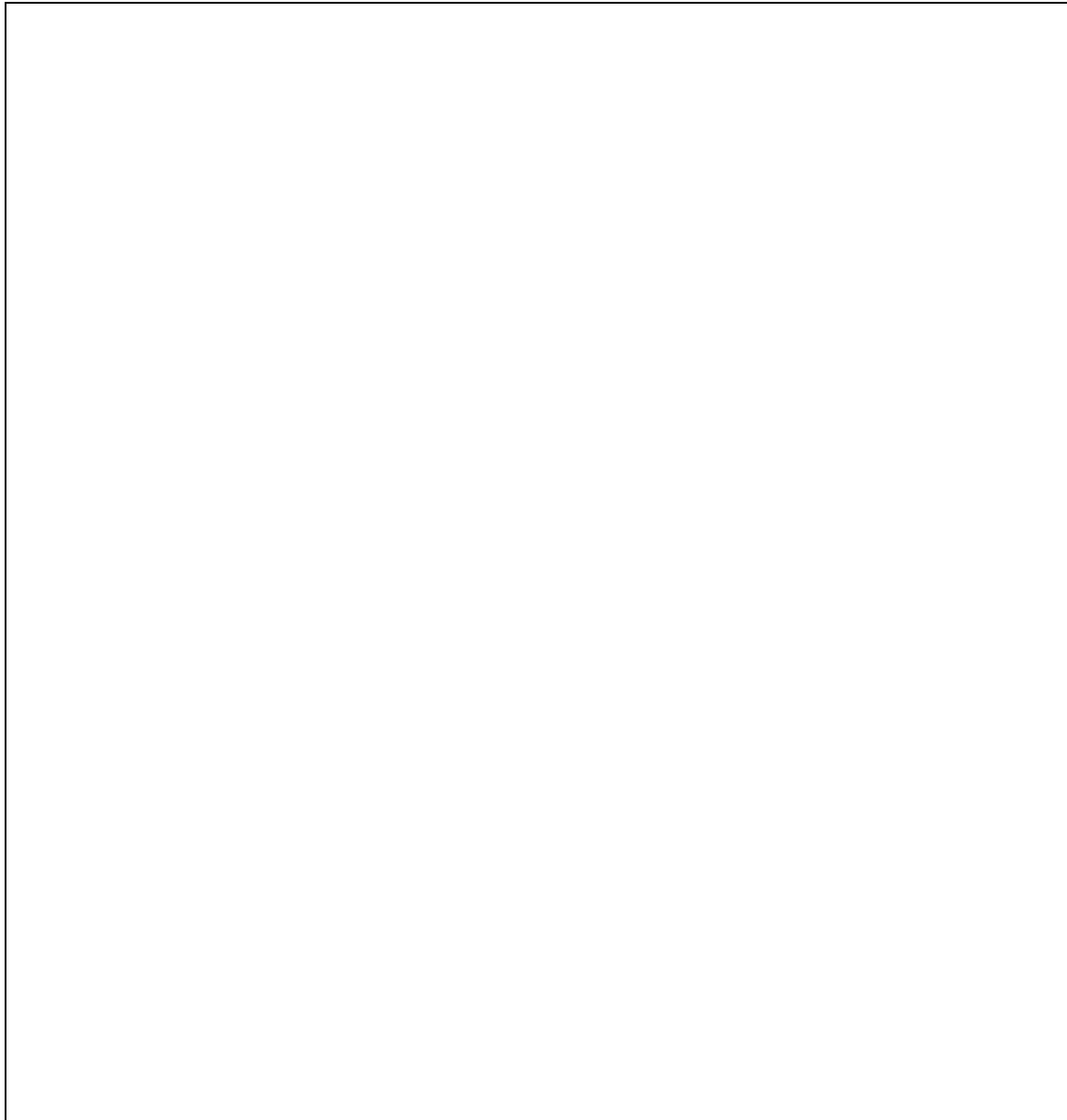
PERIODES DE TRAVAIL DEMANDEES / REQUESTED WORKING PERIODS

Salle demandée / Studio requested	Date(s) et horaires précis / Date(s) and precise time

BESOINS TECHNIQUES / TECHNICAL NEEDS

Sous réserve de faisabilité : le TROIS C-L fera le maximum pour satisfaire les demandes mais se réserve le droit de refuser toute demande si elle est estimée disproportionnée et ce, sans aucune justification. *NB : Les répétitions en lumière ne sont pas possibles sur toute la durée de résidence pour l'instant à cause des prix élevés de l'énergie. De même, les résidences de créations lumières ne sont pas possibles pour l'instant.*

TROIS C-L will do its best to satisfy technical requests whenever possible, but reserves the right to refuse any request considered disproportionate, without any justification. *NB: Light rehearsals are not possible at present due to the high prices of the energy. Residencies dedicated to light design are not possible at the moment.*



COMMUNICATION ET MENTIONS OBLIGATOIRES / COMMUNICATION AND MANDATORY MENTIONS

En cas de validation de la demande, la compagnie/chorégraphe s'engage à fournir les éléments de communication demandés dans les délais impartis, sous risque de ne pas pouvoir figurer dans la brochure trimestrielle du TROIS C-L.

If the application is approved, the company/choreographer agrees to provide the necessary information related to communication by the given deadline, failing which they will not be able to appear in TROIS C-L quarterly brochure.

La compagnie/chorégraphe s'engage à faire figurer sur tous ses supports de communication :

En 2024 : « Artiste en résidence *année* TROIS C-L | Maison pour la danse ».

En 2025 : « Co-production TROIS C-L | Maison pour la danse »

The company/choreographer agrees to include the following on all communication materials:

In 2024 : « Artist in residency *year* TROIS C-L | Maison pour la danse »

In 2025 : « Co-production TROIS C-L | Maison pour la danse »

En signant ce formulaire, vous acceptez pleinement ces conditions.

By signing this form, you fully accept these conditions.

Lu et approuvé / Read and approved

à / place

.....

le / date

.....

Signature